

L'Assemblée des Etats-Généraux, pour s'acquitter des complimens de condoléance dont il étoit chargé pour les Etats-Généraux, il lui donna les assurances les plus fortes de l'amitié sincère dont S. M. Britannique fait profession envers cet Etat, & de sa constante disposition à lui en donner les preuves les plus convaincantes. Après que le Comte de Bentinck en eut fait rapport dans l'Assemblée des Etats Généraux, il se rendit l'après-midi, de la part de L. H. P. chez le Comte de Holdernesse, qu'il remercia, en leur nom, de la marque obligeante d'attention qu'elles venoient de recevoir du Roi de la Grande Bretagne, à l'occasion de la perte que la République avoit faite dans la personne du feu Stadhouder, & assurant ce Seigneur, que Leurs Hautes Puissances, sensiblement touchées des témoignages d'amitié de S. M. Britannique, en regardoient la continuation comme l'avantage le plus précieux que la République pouvoit se promettre dans la conjoncture d'un événement aussi inopiné; & que comme elles étoient remplies de la plus parfaite confiance dans les sentimens de ce Monarque, elles ne négigeroient aucune occasion de l'en convaincre par leur empressement à concourir aux moyens d'avancer le bien commun des deux Puissances &c. Milord Holdernesse dépêcha le même soir un Courier pour *Londres*. C'est ce qui étoit à donner sur la mort inopinée du Prince Stadhouder, & des suites qu'elle a eues jusqu'ici.

II. Madame la Princesse Royale Gouvernante a commencé sa Régence, par déclarer que tout ce qui a été établi par le feu Prince son époux, en fait d'emplois à sa Cour, de pensions, ou d'autres choses de cette nature, demeurera sur le même pied qu'auparavant, & comme si le Stadhouder